

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente

Titre : Gare aux retards

Initiant-e(-s) : Nicolas HURNI

Les travaux de la gare de Lausanne sont retardés de 12 ans jusqu'en 2037, affectant des projets municipaux clés comme le réaménagement de la place, les aménagements piétons et cyclables, la connexion à Plateforme 10 et les développements des métros m2 et m3. L'interpellation vise à obtenir des clarifications sur le calendrier, les incertitudes et la coordination municipale dans ces projets.

L'urgence de cette interpellation est motivée par l'impact immédiat et croissant des retards sur les projets municipaux et la vie quotidienne des Lausannois. Il est essentiel que la Municipalité clarifie la situation sans délai pour éviter des conséquences supplémentaires, permettre une planification adéquate des projets en cours et maintenir la confiance avec les citoyens grâce à une communication transparente.

Face à ces enjeux majeurs qui affectent la qualité de vie de nos concitoyens et le développement de notre ville, il est urgent d'obtenir des clarifications. Les travaux d'agrandissement et de modernisation de la gare de Lausanne représentent une opportunité majeure de transformation pour notre ville, en particulier pour la réorganisation des espaces publics et l'amélioration de la mobilité urbaine autour de ce hub central. Plusieurs de ces projets relèvent spécifiquement de la compétence de la Ville de Lausanne.

Initialement prévue pour être achevée en 2025, la transformation complète de la gare ne sera désormais pas terminée avant 2037, soit un retard de 12 ans. Ce décalage considérable a des répercussions immédiates et significatives sur la vie quotidienne des Lausannoises et des Lausannois.

Les retards accumulés impactent directement plusieurs projets municipaux essentiels. Les aménagements provisoires mis en place ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins de nos concitoyens. En effet, la place de la Gare, qui aurait dû devenir un espace accueillant et moderne, reste en grande partie un chantier. Cela affecte l'accessibilité, l'esthétique urbaine et l'attractivité économique du secteur.

De plus, ces retards entravent des projets exclusivement du ressort de la Ville, notamment :

- Le réaménagement complet de la place de la Gare.
- Les nouveaux aménagements piétons, cyclables et routiers autour de la gare.
- La connexion au quartier muséal Plateforme 10.
- Les projets de développement du métro m2 et du futur m3.

L'incertitude actuelle complique la planification et la réalisation de ces initiatives cruciales pour la mobilité et le développement urbain. Les citoyens et les commerçants sont directement affectés par ces décalages, qui perturbent leurs activités quotidiennes et économiques.

Conseil communal de Lausanne

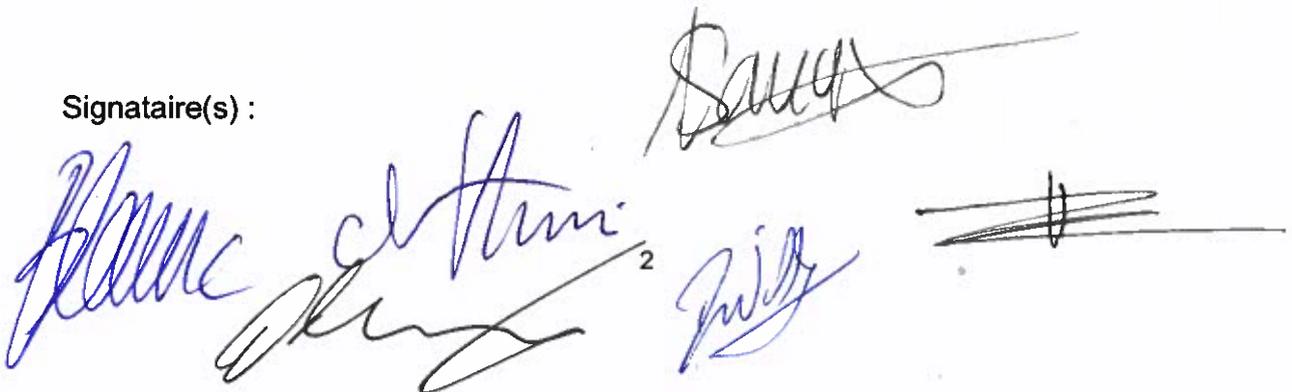
Enfin, il est préoccupant de constater une disparité entre le communiqué de la Ville daté du 23 septembre 2024 et l'article du 24 Heures du 16 octobre 2024 intitulé « Gare de Lausanne : En sous-sol, le chantier creuse son retard ». Il semble que les retards augmentent par rapport au planning du chantier complètement revu l'année dernière, sans que cette information ait été clairement communiquée aux citoyens. Cette situation soulève des questions sur la transparence et la communication de la Municipalité concernant l'avancement réel du projet.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est aujourd'hui le calendrier général pour la gare ?
2. Est-il stabilisé ou subsistent des incertitudes ? Lesquelles ?
3. Les points en suspens sont-ils résolus ?
4. Quand les vrais travaux vont-ils commencer ?
5. Quel est l'organe ou la structure responsable de la coordination globale des projets liés aux travaux de la gare et à son intégration dans le tissu urbain lausannois ?
6. Plus précisément, comment la Municipalité assure-t-elle le pilotage des aspects relevant de l'aménagement urbain, de la mobilité, et de la communication avec les habitants ?
7. Quelles mesures sont mises en place pour assurer une collaboration efficace entre ces différentes entités, en particulier concernant la communication des échéances et l'information à destination des citoyens ?
8. Quelles garanties la Municipalité peut-elle offrir concernant le respect des délais et des objectifs pour les projets relevant directement de la Ville de Lausanne, en particulier ceux liés à l'aménagement des espaces publics autour de la gare et à l'amélioration de la mobilité urbaine (m2 – m3) ?
9. Par rapport à l'article du 24 Heures du 16 octobre 2024, que savait la Ville lorsque qu'elle a communiqué le 23 septembre 2024 et pourquoi ces nouveaux retards n'étaient-ils pas connus ?

Lausanne, le 4 novembre 2024

Signataire(s) :



The image shows several handwritten signatures in blue ink. There are five distinct signatures, some of which are quite stylized and overlapping. One signature is particularly large and prominent, appearing to be a name like 'Sauer'. Another signature is written in a cursive style that is difficult to decipher. The signatures are scattered across the bottom of the page, with some overlapping each other.